

MEMBRES DU CHSCT

✓ Public

- Etablissement de moins de 300 salariés.
- Toute personne qui exerce ou doit exercer des fonctions de représentant au sein du Comité d'hygiène et Sécurité et des conditions de travail.
- Toute personne ayant à participer au fonctionnement du CHSCT ou du CHS fonction publique.

✓ Objectifs

- A l'issue de cette formation, le stagiaire connaît l'essentiel des missions et des méthodes d'analyse du CHSCT conformément aux dispositions de l'article R 236-15 du code du travail.

✓ Programme

Ce programme est donné à titre indicatif

☞ **Obligations et responsabilités (notions) :**

- Le Code du Travail
- Le code de la Sécurité Sociale
- La réglementation sur les installations classées
- Les principes généraux de prévention

☞ **Le CHSCT :**

- Organisation et fonctionnement

☞ **L'action du CHSCT (durée fixée réglementaire) :**

- Rôle et mission
- Obligations et responsabilités

☞ **Les méthodes d'actions préventives**

- L'analyse de l'accident
- L'analyse des risques
- Prise en compte des conditions de travail
- L'apport de l'ergonomie

☞ **La gestion de prévention :**

- Tableau de bord et information du personnel
- Le bilan et le programme d'actions

✓ **Durée** 🕒 3 jours – 21 heures

✓ **Méthode pédagogique** 🧑

Exposés, études de cas, étude de documents, consignes, analyse de situation de travail, travail en groupe.